Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_39-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

ECONOMIE – VENTE DE FONCIER A LA SAS LESSARD IMMOBILIER OU A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SUBSTITUEE

N° Délibération CC/2026/39

EXPOSE DES MOTIFS

Par la délibération n°CC/2025/19, Montfort Communauté a cédé à la SAS LESSARD IMMOBILIER une parcelle de 3 986m² sur la ZAE de la Nouette II, afin qu'elle y réalise une plateforme de stockage ceinte d'un mur.

Le permis d'aménager de la ZAE de la Nouette II prévoit que *« les aires de stockage réalisées sous la forme d'un enclos doivent être végétalisées par des plantes grimpantes persistantes ».* Or lors de l'édification de son mur, l'entreprise PEROTIN TP, filiale du groupe LESSARD qui exploite la parcelle, n'a pas laissé suffisamment de marge sur les limites Nord et Est afin de réaliser la plantation d'espèces grimpantes persistantes qui permettront de masquer l'édifice et d'être en conformité avec le règlement du permis d'aménager. En concertation avec les services de la mairie de Breteil, il a été estimé qu'une bande de 50cm était nécessaire à cette végétalisation.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_39-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La présente délibération a donc pour objet la vente à la SAS LESSARD IMMOBILIER d'une bande foncière sur les limites de propriété Nord et Est de leur emprise située sur la ZAE de la Nouette II. Les caractéristiques de cette vente sont les suivantes :

- Vente d'une emprise dans la ZAE de la Nouette II sur la commune de Breteil, représentant une superficie totale estimée à 46m² à extraire de la parcelle mère cadastrée en section ZM numéro 6.
- Le projet de l'entreprise consiste en la plantation d'espèces grimpantes persistantes qui permettront de masquer le mur d'enceinte réalisé, et d'être en conformité avec le règlement du permis d'aménager.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- La vente est consentie :
  - Moyennant un prix de vente de 60 € HT/m² (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge).
  - Pour une surface totale estimée à 46 m², qu'il conviendra de définir précisément à la réception des documents de bornage et de division.
- Il est précisé que l'entreprise devra s'adjoindre les conseils en amont d'un professionnel confirmé (ex : paysagiste, architecte paysagiste) afin d'assurer la réussite de ces plantations qui recouvrent un enjeu paysager majeur pour cette extension de ZAE.
- L'acte authentique de vente devra être régularisé dans un délai de six (6) mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération. Une fois ce délai dépassé, la collectivité sera entièrement libérée de ses obligations envers la SAS LESSARD IMMOBILIER

L'ensemble des frais de géomètre, des frais notariés d'acquisition, ou de tout autre frais lié à cette opération seront pris en charge par la SAS LESSARD IMMOBILIER.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'article L2241-1 du CGCT,
Vu les statuts de Montfort Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de « création, d'aménagement, d'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.3111-1 et L.3211-1,
Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Breteil,
Vu le projet de l'entreprise Lessard Immobilier,
Vu l'arrêté de permis d'aménager pour « création d'un parc d'activités de 10 lots à bâtir » délivré par Mme Le Maire de Breteil en date du 24 octobre 2024,
Vu la délibération n°CC/2025/19 du 4 février 2025,
Vu la délibération n°CC/2025/106 du 26 juin 2025 fixant le prix de vente du foncier sur l'extension de la ZAE de la Nouette,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (et 1 abstention – I.Ozoux) :
- approuve le projet de vente susvisé ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la SAS LESSARD IMMOBILIER ou par toute personne physique ou morale substituée.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE